

INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION - RENTREE 2020 - NOUVEAUX ELEVES

La carte Pass+ est une carte multiservices à destination des collégiens qui leur permet de bénéficier de nombreux avantages : soutien scolaire gratuit, aide financière pour les activités extrascolaires, bons plans...

Cette carte personnelle et informatisée permet également le passage à la demi-pension. Elle est donnée gracieusement lors de la première inscription et est valable tout au long de la scolarité au collège de votre enfant. C'est le passage de sa carte au self qui génère une facturation (mensuelle) du repas à sa famille.

Le prix d'un repas est de 4,28 € mais des tarifs réduits existent sous conditions de ressources, en fonction de votre quotient familial.

Le site internet passplus.fr vous permet de connaître les modalités de fonctionnement de la demi-pension (en prenant connaissance du règlement départemental) ; d'inscrire votre enfant, de choisir son forfait et également de régler votre facture en ligne. Vous trouverez ci-joint la présentation des différents moyens de paiement qui peuvent être utilisés.

S'inscrire à la demi-pension.

L'inscription à la demi-pension se fait **dès le 15 juin** et **impérativement avant le 14 juillet 2020** sur le site : <https://passplus.fr>

Vous aurez besoin pour vous inscrire d'une adresse mail personnelle, d'une photo de votre enfant scannée et de votre dernière fiche d'imposition ou de non-imposition qui vous permettra de connaître votre tarif.

Les différentes étapes de l'inscription en ligne : <https://passplus.fr>

Vous créez votre compte parent en renseignant votre adresse mel et en choisissant votre mot de passe.

1. Vous recevez immédiatement par courriel une demande d'activation de compte sur l'adresse fournie, et vous cliquez sur le lien fourni pour vous connecter à votre compte. Vous renseignez alors les informations complémentaires demandées vous concernant.
2. Vous procédez à l'inscription de votre ou vos enfant(s) sur votre compte parent en complétant les différents champs d'informations demandés (jours de présence-tarifs- bourse...).
3. Vous recevez un courriel de confirmation de votre inscription. Une fois l'inscription validée par le collège et le Département (contrôle de l'inscription, de la photo), la carte sera éditée par le Conseil Départemental et distribuée à votre enfant par le collège).

Concernant les jours d'inscriptions à la demi-pension, vous avez le choix pour le collège de Sèvres entre 2, 3, 4 ou 5 jours par semaine.

Le forfait choisi s'applique pour toute l'année scolaire. Cependant **pendant le mois de septembre, tout élève sera automatiquement sur un forfait de 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi** (le temps nécessaire pour que nous mettions en place et distribuions les cartes d'identité scolaire, élément indispensable afin d'assurer un contrôle des sorties).

Ce n'est que le jeudi 01 octobre que les forfaits 2, 3 jours et 5 jours choisis par certains d'entre vous pour votre enfant s'appliqueront. Pour information, le mercredi 7 octobre sera également le premier jour de fonctionnement des activités de l'association sportive du collège.

Vous aurez la possibilité en **fonction de l'emploi de temps** de votre enfant **de modifier le forfait choisi** en vous reconnectant sur le site pass + **avant le jeudi 10 septembre.**

Après cette date, seul le service intendance du collège pourra sur demande expresse et justifiée apporter des modifications sur le forfait choisi.

Si votre tarif est **inférieur à 4,28 €**, vous devez **impérativement** pour en bénéficier :

- soit scanner et insérer comme pièce jointe dans sa totalité **la dernière fiche d'imposition ou de non-imposition que vous avez reçue des services des impôts ou disponible sur votre compte en ligne.**
- soit saisir les éléments demandés inscrites dans la partie « vos références » **de votre dernière votre fiche d'imposition ou de non-imposition.**

Attention : à défaut de pièce fournie, c'est le tarif de 4,28 € par repas qui s'appliquera automatiquement.

Pour toute demande de renseignement ou problème rencontré, vous pouvez joindre le service intendance du collège (Mme Saban : ligne directe 01 45 34 75 94).

De même si vous n'avez pas accès à internet ou pas de scanner pour joindre votre fiche d'imposition et la photo de votre enfant, vous devez vous déplacer au collège avec ces documents et nous vous aiderons à procéder à l'inscription de votre enfant en ligne.

N'attendez pas le dernier moment et inscrivez votre enfant à la demi-pension dès réception de ce document.

La principale,

M Marchal



la gestionnaire

A. Masson



Fonctionnement de la demi-pension

Le conseil départemental des Hauts de Seine qui assure la restauration des collèges a confié la restauration scolaire du collège de Sèvres à la société privée Elios.

Le menu est composé d'une entrée ou d'un produit lacté, d'un plat et d'un dessert. De plus, un repas non carné (poisson ou plat végétarien) est proposé tous les jours.

- Passage au restaurant scolaire :

La carte de cantine doit être obligatoirement présentée pour déjeuner. En cas d'oubli, l'élève doit se présenter à la fin du service pour un passage manuel. En cas d'oublis répétés et successifs, le collège se réserve le droit de convoquer l'élève et d'en informer sa famille.

L'élève doit donc présenter sa carte au surveillant présent à l'entrée de la cantine.

Nous vous rappelons que la carte de cantine est personnelle et que c'est son passage à la borne qui génère la facturation du repas. Elle ne doit donc être en aucun cas prêtée.

- Carte perdue (5 €) :

Toutes les cartes retrouvées au collège sont disponibles sur demande à l'assistance de pointage se trouvant à proximité des bornes d'accès. (Affichage journalier des noms des élèves concernés sur la porte d'entrée du self).

Si l'élève a perdu définitivement sa carte, ses parents doivent en commander une nouvelle sur le portail pass+ à l'adresse suivante : <https://passplus.fr>. La facturation des 5 € sera prise sur les crédits disponibles du porte-monnaie loisirs. (en cas d'insuffisance de crédits, le paiement de la carte devra se faire par chèque envoyé à l'organisme Docapost.)

- Demande parentale pour permettre à votre enfant de sortir exceptionnellement sur la pause méridienne en cas de modification de son emploi du temps habituel

Nous vous rappelons que **réglementairement un élève demi-pensionnaire n'est pas autorisé à quitter le collège avant la fin des cours. En cas de modification ponctuelle de l'emploi du temps de votre enfant, sur demande écrite et motivée de votre part acceptée et validée par le service de la vie scolaire, votre enfant pourra quitter l'établissement sous deux conditions cumulatives :**

- La demande devra être effectuée exclusivement par le biais d'un formulaire sur ligne dont l'adresse vous sera communiquée à la rentrée.

ET

- Cette demande devra parvenir à la vie scolaire **au plus tard avant 15 heures la veille du jour concerné.**

Si ce n'est pas le cas, votre demande sera automatiquement refusée.

- Décharge parentale

En cas de nécessité, vous pouvez vous déplacer au collège et signer une décharge pour venir chercher votre enfant.

La principale,
M. Marchal



La gestionnaire,



PRESENTATION DES MOYENS DE PAIEMENTS ELIOR

(vous pouvez consulter l'ensemble de vos factures , en vous connectant à votre compte pass+ - rubrique restauration scolaire - puis cliquer sur régler ma facture. Dans la nouvelle interface, aller dans gérer mes factures pour les visualiser.)

Par quel moyen	Comment	Coût
Par prélèvement automatique	<p>Option 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se connecter à votre compte pass+ (rappel : https://passplus.fr)- cliquer sur l'onglet restauration scolaire puis sur régler ma facture pour basculer sur son compte Elior. - Cliquer dans accéder à mon compte- puis mes préférences- cocher l'option « prélèvement automatique ». - Renseigner ses coordonnées bancaires. <p>Lors de la première connexion, un code d'activation du compte Elior sera demandé, le code apparait en haut à gauche de la facture.</p> <p>Option 2 :</p> <p>Remplir un formulaire papier (à récupérer auprès de l'intendance du collège) d'autorisation prélèvements SEPA et le retourner à Elior en y joignant le RIB du compte correspondant.</p>	Néant
Par paiement en ligne	<ul style="list-style-type: none"> - Se connecter à votre compte pass+ (rappel : https://passplus.fr)- cliquer sur l'onglet restauration scolaire puis sur régler ma facture pour basculer sur son compte Elior. - Cliquer sur gérer mes factures puis sur payer. - Suivre les indications pour valider le paiement. 	Néant
Par TIP SEPA	<ul style="list-style-type: none"> - Détacher, dater et signer le talon de paiement en bas de la facture. Si votre numéro de compte bancaire n'apparait pas sur le talon de paiement, <u>joindre également un RIB.</u> - Envoyer le tout à ELIOR-8 rue Waldeck Rochet- 93322 Aubervilliers cedex. 	Coût de l'affranchissement
Par chèque	<ul style="list-style-type: none"> - Libeller le chèque à l'ordre d'ELRES, joindre impérativement le talon de paiement (TIP). - Envoyer le tout à ELIOR-8 rue Waldeck Rochet- 93322 Aubervilliers cedex. 	Coût de l'affranchissement
En espèces	Se rendre dans un bureau de poste, scanner le code barre de la facture et régler le montant partiel ou intégral dû. Le montant de l'opération est de 2€. Il est à régler directement au guichet.	2 € par opération

